



Plusieurs contrats d assurance habitation pour un seul batiment ?

Par **lily**, le **09/02/2016** à **19:34**

Bonjour,
Ma mère assure les murs de la ferme familiale, nous sommes une fratrie de 3 dans des pièces distinctes. C'est une seule adresse avec un seul numéro. Elle a l'usufruit. Nous avons chacun un contrat pour notre mobilier, normal. L'assurance de ma mère dit qu'il faut faire 3 contrats vu qu'il y a 3 occupants. Je ne vois pas pourquoi ? C'est un bloc ce bâtiment, on va faire 3 contrats aux mêmes noms et à la même adresse ?
Merci.

Par **chaber**, le **10/02/2016** à **07:01**

bonjour
Puisque vous êtes 3 enfants occupant également le bâtiment, si j'ai bien compris, votre mère devrait faire inclure dans son contrat une clause de renonciation à recours contre les occupants.
Cette clause sera gratuite vu les liens familiaux.
Si l'un des logements devient une location par un tiers ce dernier devra obligatoirement garantir ses risques locatifs, et votre mère alerter son assureur

Par **morobar**, le **10/02/2016** à **07:40**

Bonjour,
[citation] Nous avons chacun un contrat pour notre mobilier, normal. [/citation]
Je ne trouve pas cela normal justement.
C'est l'origine de la demande de l'assureur.
Chacun pour soi et dieu pour tous.

Par **Tisuisse**, le **10/02/2016** à **08:44**

Bonjour,
Sauf que le mobilier de la maman sera bien assuré par son contrat personnel ainsi que ses responsabilités d'usufruitière mais la nue-propriété et le mobilier personnel de chaque enfant ne sera pas prévu dans le contrat de la mère.
Il faut donc un contrat unique, puisqu'il s'agit de membres de la même famille, avec :
- garantie des biens immobiliers tant pour le compte des nu-propriétaires que pour l'usufruitière,
- un capital unique sur le contenu des biens mobiliers pour le compte de chacun des occupants.
Si l'assureur actuel fait des difficultés, changez d'assureurs.

Par **lily**, le **10/02/2016** à **09:15**

Merci pour vos reponses. Ma mere habite ailleurs elle. Elle n a donc pas de mobilier juste les murs à assurer. Un seul contrat pour elle en precisant qu il y a 3 occupants et le lien familial est donc possible ? Cordialement

Par **chaber**, le **10/02/2016** à **09:58**

Votre mère assure donc bien les bâtiments.
Chaque enfant assure son mobilier.
[citation]Il faut donc un contrat unique, puisqu'il s'agit de membres de la même famille, avec :
- garantie des biens immobiliers tant pour le compte des nu-propriétaires que pour l'usufruitière,
- un capital unique sur le contenu des biens mobiliers pour le compte de chacun des occupants[/citation]
faire inclure dans les contrats renonciation gratuite à recours vu les relations mère enfants.
[citation] Si l'assureur actuel fait des difficultés, changez d'assureurs.[/citation]tout à fait
ce genre de situation se présente parfois et c'est la solution à adopter, telle que décrite.